



CGT crèches PMI



SDU Clias93 FSU



SUD CG 93



SNMPMI 93



SNP

Le 28 juillet 2008

Mobilisation pour préserver l'avenir de la PMI : qu'avons-nous obtenu ?

Après trois mois de mobilisation, une pétition pour préserver l'avenir de la PMI signée par plus de 500 professionnel-le-s de PMI, plusieurs AG ayant rassemblé plus de 200 collègues, des rencontres avec M. Popelin, élu chargé de la PMI, et avec la direction générale, quelles réponses avons-nous obtenu ?

- Un engagement ferme de la direction générale pour en revenir à des méthodes d'encadrement et d'animation du service sur un mode participatif, et non plus autoritaire.
- La suspension de toute réforme d'organisation du service et l'engagement que d'éventuelles évolutions des missions et de l'organisation du service n'interviennent qu'après concertation avec l'ensemble des professionnels de PMI et les organisations syndicales (dans le cadre de l'élaboration d'un « schéma départemental de PMI »).
- La réactivation de réunions par groupes professionnels (puéricultrices, sages-femmes, etc.) parallèlement à l'existence des réunions d'équipes pluridisciplinaires (en circonscription ou en centre de PMI). Ces deux modalités de travail sont en effet reconnues comme complémentaires pour contribuer aux réflexions sur les pratiques professionnelles et sur les politiques du service de PMI.
- Le rattachement direct à la chef de service de la sage-femme référente et de la puéricultrice conseillère technique, parties-prenantes à part entière de l'équipe de direction du service. Ainsi la direction générale prend acte de l'apport des différentes professions à l'élaboration des orientations du service et consacre donc la pluridisciplinarité comme un des atouts de la PMI.
- Le report des enquêtes sur les V&D des sages-femmes et des puéricultrices, avec l'engagement de redéfinir préalablement en concertation l'objectif de ces enquêtes et le contenu des questionnaires.
- L'inscription dans le profil de poste du responsable du bureau épidémiologie des garanties pour la protection de la confidentialité des données des certificats de santé, conformes aux recommandations de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

Les réponses obtenues vont dans le bon sens et légitiment le mouvement auquel beaucoup d'entre vous ont participé.

Nous appelons cependant à maintenir la vigilance à l'égard des méthodes d'encadrement au sein du service de PMI.

Nous vous invitons aussi à demeurer mobilisé-e-s pour que l'élaboration du futur schéma de PMI se fasse en réelle concertation avec l'ensemble des professionnel-le-s de PMI

Pour cela nous vous convions à une nouvelle

Assemblée générale des professionnel-le-s de PMI

jeudi 25 septembre de 12h30 à 14h

(des heures syndicales seront déposées et le lieu vous sera précisé en septembre)

NB : ci-joint le courrier de la direction générale en réponse au mouvement à la PMI